

30 août 2005

05.337

**Question Violaine Blétry-de Montmollin****Cantonalisation des soins à domicile: quel avenir?**

Suite à la douloureuse situation qui a agité le centre de santé de la Basse-Areuse cet été, nous aimerions connaître les intentions du Conseil d'Etat quant aux questions suivantes:

1. Quel est l'avancement des travaux dans le dossier concernant une éventuelle cantonalisation des soins à domicile?
2. Qui chapeautera cette cantonalisation, sous quelle responsabilité et avec quel organigramme de fonctionnement?
3. Quel sera alors le rôle de la santé publique, des Conseils de direction et des Conseils de fondation des sept centres de soins à domicile du canton de Neuchâtel?

*Cosignataires:* M. Guillaume-Gentil-Henry et M. Maire-Hefti.